

Natation course et Maîtres

Spécial stages ou déplacements régionaux toutes disciplines

Le Comité Régional se réserve le droit de demander une participation des clubs par nageur et par jour.

Les entraîneurs qui accompagnent les nageurs(es) doivent être présent auprès des nageurs(es) du début du trajet jusqu' au retour prévu par les différentes commissions.

Engagements

De Sauf indication contraire précisée sur le "descriptif" se rapportant à chaque compétition, tout engagement aux épreuves individuelles et par équipe devra être fait simultanément **par internet au club organisateur avec confirmation écrite et le règlement au Comité Régional.**

Les tarifs d'engagements sont définis sur chaque descriptif des compétitions.

Aucun engagement ou remplacement ne sera admis après la date fixée pour la réception.

Amendes

Les concurrents ayant réalisé au cours des épreuves soumises à un temps de qualification, un temps supérieur au temps d'engagement imposé, seront pénalisés d'une amende de :

11 €uros pour un dépassement du temps d'engagement imposé.

Résultats

Pour toutes les compétitions régionales, il sera délivré 1 exemplaire écrit à la presse de chaque département, des exemplaires pourront être fournis aux clubs sur demande écrite faite au moment des engagements.

Officiels

Nombre d'Officiels :

- 1 à 3 nageurs..... Pas d'Officiel
 - 4 et 5 nageurs..... 1 Officiel
 - plus de 5 nageurs et jusqu'à 10..... 2 Officiels
 - plus de 10 nageurs et jusqu'à 20..... 3 Officiels
 - au-delà de 20 nageurs et par tranche de 10 nageurs 1 Officiel en plus
 - compétition par équipe..... 1 Officiel par équipe engagée
- Avec un maximum de 4 Officiels par club.

Un Officiel d'un club X pourra représenter un club Y.

TOUS les Officiels prévus par les clubs **DOIVENT OBLIGATOIREMENT** s'inscrire sur la feuille de présence. Il n'y a plus de dérogation et les amendes seront effectives.

Suite à la décision prise par le comité directeur lors de la réunion du 16 Octobre 2007, il est précisé qu'un entraîneur inscrit en tant qu'Officiel reçoit effectivement une mission d'Officiel pendant la compétition.

Chaque club établira une fiche avec son nom, le nombre de nageurs participants et le nombre d'Officiels présentés par réunion. Cette fiche sera jointe par le club organisateur au procès verbal de la compétition. **Il sera établi une fiche d'Officiels présents par réunion.**

- Le ou les clubs de la ville où sont organisées les compétitions régionales devront fournir **au moins autant d'Officiels qu'il y a de lignes de nages** dans la ou les piscines où se déroulent les épreuves. Ils pourront compléter par les personnes occupées à d'autres tâches (secrétariat etc.) en les inscrivant aussi sur la feuille de présence des Officiels.

- Au cours des épreuves pratiques d'Officiel "A", un Officiel "B" en examen de "A", sera pris en compte dans les quotas à fournir par le club.

- **Une amende de 23 €uros par Officiel manquant par réunion** pénalisera le club qui n'aura pas satisfait à ces conditions.

- Lorsque 2 compétitions se déroulent en même temps (Département, Région, Interrégional et National) les Officiels seront comptabilisés dans leur ensemble.

Organisation des compétitions régionales :

Le Comité confie l'organisation des compétitions régionales aux clubs désignés sur le calendrier régional.

Le Comité Régional signe une convention avec le club organisateur pour les principes du déroulement.

(Matériel, local, sécurité, définition des rôles de chacun)

Engagements :

Douze jours avant la compétition. (Soit le mardi de la semaine précédente) :

- 1) Les clubs envoient les engagements par mail au club organisateur, en mentionnant le nombre des Officiels participants.
- 2) Les clubs adressent le bordereau récapitulatif avec le règlement des droits d'engagements au Comité Régional.

Le président de la commission sportive contrôle les engagements et donne son aval.

En l'absence de règlement, un rappel est fait, et à défaut de le recevoir, les engagements ne sont pas validés.

Communication :

Le club communique à la presse locale, le programme et les participants, six jours avant la compétition. (Soit le lundi de la compétition)

Résultats :

Le club organisateur envoie au Comité Régional les résultats par mail dans les 24h, et par papier en 48h, et le rapport du juge arbitre pour vérification, ainsi que la fiche des Officiels.

Récompenses :

Les médailles régionales seront marquées avec : nom de la compétition, épreuve et date.
Les nageurs et nageuses en temps limite dépassé (TLD) ne peuvent prétendre à aucune récompense, ni médaille.

Natation synchronisée

Spécial stages ou déplacements régionaux toutes disciplines

Le Comité Régional se réserve le droit de demander une participation des clubs par nageur et par jour.

Les entraîneurs qui accompagnent les nageurs(es) doivent être présents auprès des nageurs(es) du début du trajet jusqu' au retour prévu par les différentes commissions.

Dispositions Marsouins :

Les engagements définitifs, les propositions de juges (préciser nom, qualité, n° de licence) et les chèques de droits d'engagements (libellés à l'ordre du comité régional) devront parvenir au club organisateur la semaine précédente.

Engagements :

- ☞ Pré-marsouin : pas de droit d'engagement
- ☞ Marsouins 1 à 6 : 3 €uros
- ☞ Toutes compétitions : 5 €uros par nageuse engagée dans la compétition

Aucun engagement ne sera admis après la date de réception prévue.

Pour les régionaux ☞ faire parvenir les engagements définitifs accompagnés des propositions de juges et du paiement, 2 mardis avant, au comité régional qui fera suivre au club organisateur.

Forfaits : (hors marsouins)

Aucun engagement ne sera remboursé en cas de forfait.

Aucun forfait amendable pour nageuse absente.

Amendes :

Tout club engagé, même s'il déclare forfait, doit maintenir son Officiel sinon il devra s'acquitter d'une amende de **153 €uros**.

Tout club qui participe à une compétition organisée dans la région doit engager au moins un Officiel **C2** (C1 coupe promo) sinon une amende de **76 €uros** sera exigée.

Résultats :

Après chaque session de marsouins ou compétition, le club organisateur envoie les résultats (et les feuilles des échecs aux marsouins) à chaque club participant. Le club organisateur envoie les résultats en double exemplaire, les bordereaux d'engagements, les chèques, deux rapports de marsouins à la Région, impérativement dans la semaine qui suit. Le secrétariat transmet un résultat à la FFN.

Water-polo - Plongeon

Spécial stages ou déplacements régionaux toutes disciplines

Water- Polo

Le Comité Régional se réserve le droit de demander une participation des clubs par nageur et par jour.

Les entraîneurs qui accompagnent les nageurs(es) doivent être présents auprès des nageurs du début du trajet jusqu' au retour prévu par les différentes commissions.

Engagements :

13 fois le prix des engagements individuels natation course (4 €uros) pour les équipes de Water- Polo engagées aux Championnats Régionaux.

Les carnets de fiches de match seront fournis par le Comité régional.

Plongeon

Engagements :

Les droits d'engagements seront de **4 €uros** par plongeur et par hauteur, à l'exception des surclassements.

☞ **Les carnets de fiches de plongeon seront fournis par le Comité régional.**